

Agrilismat



Avec AGRILISMAT, financez votre matériel agricole en toute simplicité !

EN BREF

AGRILISMAT vous permet de financer votre matériel agricole neuf ou d'occasion. La demande de financement Agrilismat est directement proposée par les concessionnaires de matériel agricole à leurs clients agriculteurs. La demande est ensuite transmise à la Banque Populaire pour acceptation.

A la livraison du matériel, la Banque Populaire versera directement le montant du prêt au concessionnaire et l'agriculteur règlera les échéances liées au prêt.

Points Forts

- Vous profitez d'un financement avantageux, son taux est identique quel que soit le montant.
- Vous choisissez lors de votre demande de financement la périodicité et la durée. Vous pouvez opter pour un différé de remboursement de la première échéance, afin de faire face à vos décalages de trésorerie.
- Vous bénéficiez d'une offre simple et rapide avec le minimum de formalités.
- Cette procédure de financement simplifiée vous garantit une réponse rapide.

EN DETAIL

Bénéficiaires

Agriculteurs (personnes physiques ou morales), CUMA, coopératives et entrepreneurs agricoles.

Voir conditions en agence.
Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire.
BPCE
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 155 742 320 euros
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13
RCS Paris n° 493 455 042
Intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 07 023 116

Montant

Maximum 100 % de la valeur du bien hors-taxé.
Un financement de la T.V.A. peut être envisagé.

Durée

1 à 120 mois hors différé.

Taux

Fixe.

Remboursement

Les échéances sont constantes.

La périodicité des remboursements peut être mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.

Première échéance : avec un différé pouvant aller jusqu'à 21 mois.

Fonctionnement

- Vous sélectionnez votre matériel avec la totale liberté de choix du fournisseur et de la marque. Vous convenez avec le vendeur des modalités de financement de votre achat.
- Vous remplissez avec le concessionnaire la demande de financement.
- La demande est transmise à la Banque Populaire.
- Après étude de votre demande, vous et votre vendeur êtes simultanément informés de la réponse.

Voir conditions en agence.

Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire.

BPCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 155 742 320 euros

Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13

RCS Paris n° 493 455 042

Intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 07 023 116
